Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200687-20251127-2025_11_02-DE

Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Commune de GRACE-UZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 21/11/2025
Date d'affichage : 21/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Ayant pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS – N.THOMAS - S.LE MÉE - M.PINÇON - A.DAVID - S.ABRAHAM - J.M VIDELOT

Absent excusé : S.GILLOT

Madame Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

2025-11-02 : TARIF EAU 2026

Monsieur le Maire propose une tarification unique pour l'année 2026 pour la part communale :

	01/01/2025	01/01/2026	Variation
Abonnement ordinaire	62.41	65.00	4.15 %
N° 1 (0 à 100 m3)	0.935	0.998	6.74 %
N° 2 (101 à 500 m3)	0.820	0.998	21.71 %
N° 3 (501à 6000 m3)	0.820	0.998	21.71 %
N° 4 (au delà de 6001 m3)	0.820	0.998	21.71 %
Vente en gros	0.320	0.470	46.88 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200687-20251127-2025_11_02-DE

Le Conseil Municipal applique sur la facture des abonnés du service d'eau potable les nouvelles taxes suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau :
Le montant de la redevance « consommation d'eau potable » est fixé à 0.320 € HT/m3.
Le montant de la « contre -valeur de redevance de prélèvement de la ressource » est fixé à 0.0200 € HT/m 3.
Le montant de la redevance sur la « performance des réseaux d'eau potable » est fixé à 0.0250 € HT/m3.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
F.HINDRÉ.

La Secrétaire,
S.LE MÉE.